



## CONSEIL DES MINISTRES COMPTE RENDU

Mercredi 10 avril 2024

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

### **VP - Vice-présidente, ministre de la Culture, de l'Environnement, du Foncier et de l'Artisanat, en charge des Relations avec les Institutions ..... 2**

- Légendes de *Vāvau*, un livret édité par la direction de la culture et du patrimoine (DCP) 2
- *Livret à thème Te mau tāura, édité par la direction de la culture et du patrimoine (DCP) ..2*
- Exposition *Hōrue : vagues d'hier et d'aujourd'hui* du 19 avril au 27 septembre 2024 à *Te Fare Iamanaha* - Musée de Tahiti et des Îles .....3

### **MFT - ministre de la Fonction publique, de l'Emploi, du Travail, de la Modernisation de l'Administration et de la Formation professionnelle ..... 4**

- Attribution d'une subvention d'investissement en faveur du Centre de formation professionnelle pour adultes (CFPA) pour financer la création d'une unité de formation mobile pour les Tuamotu .....4

### **MSF - ministre des Solidarités et du Logement, en charge de l'Aménagement, de la Famille, de la Condition féminine et des personnes non autonomes..... 5**

- Le ministère de la famille organise le premier séjour « J'aime ma famille » .....5

### **MEF - ministre de l'Économie, du Budget et des Finances, en charge des Énergies..... 5**

- Importation de yaourts en Polynésie française .....5
- Approbation par l'assemblée de Polynésie française du projet délibération approuvant le projet de convention cadre pluriannuelle relative au contrat de développement et de transformation (CDT) 2024-2027 pour le financement de projets relevant des compétences de la Polynésie française .....6

### **MEE - ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur..... 7**

- Attribution d'une subvention d'investissement en faveur du Collège Teriitua A Teriierooiterai de Paea pour financer le remplacement des rideaux de nuit des vitrines réfrigérées de la cuisine.....7

### **MJP - ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Prévention contre la délinquance ..... 7**

- Règlementation relative au sport de haut niveau .....7



- VP -

**Légendes de Vāvau, un livret édité par la direction de la culture et du patrimoine (DCP)**

Sur proposition de la Vice-Présidente, ce recueil plurilingue présente quelques traditions orales de l'île de Vāvau, plus communément appelée Bora Bora ou Porapora. Ces légendes ont été recueillies auprès de Edwin ONEE TUPU que nous tenons à rendre hommage ainsi que ses proches au travers de cette publication.

Edwin ONEE TUPU a puisé son inspiration dans la nature luxuriante et exubérante de son île, avec laquelle il communiait et dialoguait. Il a consacré sa vie à réécrire l'histoire de son île, en se basant sur le premier dictionnaire qu'il avait à sa disposition à l'époque : le livre sacré des Saintes Écritures.

Dix légendes composent ce livret :

- *'Aere*, Infini, la pirogue de *Ra'a-mau-riri* ;
- *Te ānuanua*, l'Arc-en-ciel, la pirogue du guerrier *Nuanua* ;
- *'Ā'ai iti nō Vairoina*, la petite légende de *Vairoina* ;
- *Te 'ati ō Mātahi mā*, la mauvaise fortune de la famille *Mātahi* ;
- *Pere atua vāhine o te ahi*, *Pere*, déesse du feu ;
- *Te pahu*, le tambour à pieds ;
- *Te tautai tāora i mā'ai-ava-Porapora*, la pêche aux cailloux.
- *Te māta'i*, les vents ;
- *Te motu 'ōio*, l'îlot des sternes noires ;
- *Te reo*, la langue.

Ce livret est disponible et [téléchargeable](#) sur le site Internet de la direction de la culture et du patrimoine.

**Livret à thème *Te mau tāura*, édité par la direction de la culture et du patrimoine (DCP)**

Sur proposition de la Vice-Présidente, ce recueil trilingue, tahitien, français, anglais présente les *tāura* ou ancêtres divinisés et réincarnés et les concepts polynésiens qu'ils traduisent. Il est le fruit d'une étude inédite menée par l'anthropologue et archéologue Mark EDDOWES.

Quatre *tāura* sont mis à l'honneur dans ce livret :

- *Te honu*, la tortue ;
- *Te tohorā*, le cachalot (parfois traduit par la baleine) ;
- *Te ma'o*, le requin ;
- *Te 'ōtaha*, la frégate.

Les reliques, vestiges ou traces présents et encore visibles sur certains monuments culturels ou archéologiques des îles de la Polynésie française ont permis la réalisation de



cet ouvrage et tendent à affirmer la présence d'une société très ancienne ayant une structure et une organisation sociales propres à leurs croyances.

S'inscrivant également dans une perspective de valorisation des langues polynésiennes, cet ouvrage est un support de promotion et de diffusion de la langue véhiculaire de notre fenua, *te reo tahiti*, et révèle le potentiel inépuisable de nos langues polynésiennes.

Cet ouvrage est disponible et [téléchargeable](#) sur le site Internet de la direction de la culture et du patrimoine.

### **Exposition *Hōrue : vagues d'hier et d'aujourd'hui* du 19 avril au 27 septembre 2024 à *Te Fare Iamanaha* - Musée de Tahiti et des Îles**

Sur proposition de la Vice-Présidente, du 19 avril au 27 septembre 2024, *Te Fare Iamanaha* - Musée de Tahiti et des Îles présente l'exposition *Hōrue : vagues d'hier et d'aujourd'hui*. Cette exposition est réalisée en co-commissariat avec Jean-Christophe SHIGETOMI, Président d'honneur du « Taapuna Surf Club », Président de l'association Mémoire polynésienne, porteur du *Hōrue Project 2024*, passeur de mémoire, auteur ; Hennessy MARAEAURIA, artiste, représentant l'association HĀMANI LAB, et Marine VALLÉE, docteure en histoire de l'art, assistante de conservation pour *Te Fare Iamanaha* - Musée de Tahiti et des Îles.

Elle raconte l'histoire du surf en Polynésie française, en écho aux épreuves des Jeux Olympiques 2024 qui se dérouleront sur le site notoire de Teahūpo'o, Tahiti.

Regroupant 21 artistes de la scène contemporaine locale, l'exposition explore les vagues polynésiennes, passées et présentes. Elle retrace ainsi la place du surf à Tahiti et dans les archipels de Polynésie française, tant dans son aspect historique que dans ses évolutions modernes.

Au travers des récits ethnohistoriques renvoyant aux traditions orales, ainsi que des témoignages écrits des observateurs occidentaux fascinés par ce loisir dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, cet évènement plonge les spectateurs dans cette pratique de glisse sur vague.

Il aborde ensuite « la vague tahitienne », déferlante polynésienne sur la scène française puis européenne à partir des années 1960. Les premiers clubs locaux et les personnalités associées, ainsi que les vagues et les lieux d'expression de ces prouesses océaniques sont ainsi illustrés.

Une série d'œuvres et d'installations contemporaines fait écho à l'ancienneté à ces thématiques.

Modes de vie et d'expression associés à « la glisse - *fa'ahe'e* » illustrent le « *surfing way of life* » dans ses aspects les plus fonctionnels comme les plus spirituels, reflets d'une pratique de passionnés.

Sculptures en pied, sérigraphies, peintures abstraites ou figuratives, installation sonore renvoient aux interprétations exprimées par les artistes autour de leur fascination individuelle ou collective pour une pratique de glisse, et ce qu'elle représente dans la société polynésienne actuelle.



À la veille des Jeux Olympiques 2024 et au cœur du surf polynésien contemporain, découvrez ensuite la passe Hāva'e de Teahūpo'o et sa célèbre vague « Pererure », son essor et ses singularités, fertile source d'inspiration artistique.

**Hōrue : vagues d'hier et d'aujourd'hui** sera accompagnée d'une série d'événements : ateliers artistiques ouverts aux publics, série de projections de films et documentaires sur les thématiques du surf, rencontres, etc.

### - MFT -

#### **Attribution d'une subvention d'investissement en faveur du Centre de formation professionnelle pour adultes (CFPA) pour financer la création d'une unité de formation mobile pour les Tuamotu**

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique, de l'Emploi, du Travail, de la modernisation de l'administration et de la formation professionnelle, le Conseil des ministres a adopté l'octroi d'une subvention d'investissement pour financer la création d'une unité de formation mobile pour les Tuamotu.

Le CFPA déploie à ce jour des offres de formation sur l'île de Tahiti (Punaauia, Pirae et Taravao), et aux îles sous le vent sur l'île de Raiatea (Faaroa). Ces sites préparent les stagiaires à l'obtention d'un titre professionnel pour renforcer leurs chances de recrutement sur le marché du travail.

La diversité des formations offertes, dans les secteurs économiques primaires et secondaires, mais également dans les secteurs des services, constitue une opportunité pour étendre le déploiement du CFPA, et satisfaire la demande des polynésiens résidant dans les archipels isolés.

Le CFPA a programmé pour fin 2024, dans un premier temps, l'implantation d'une unité mobile sur Rangiroa, qui constituerait un pôle de formation adapté, composé de six modules autonomes de type conteneurs, entièrement équipés et connectés aux applications formatives actuellement en place sur Tahiti et Raiatea et d'un chapiteau de deux cent cinquante (250) mètres carrés.

L'équipe de la direction du CFPA est à pied d'œuvre depuis plusieurs mois pour formaliser le dossier de demande de permis de construire nécessaire à l'implantation de la structure mobile ainsi que les autres formalités administratives nécessaires à ce projet innovant, les formateurs assurant la conception des programmes de formations dédiés.

Ainsi, le centre de formation proposera à la fois des formations liées aux métiers de la mer, mais aussi dans les domaines du BTP, mécanique, tourisme, menuiserie, climatisation, maintenance photovoltaïque, pompe, osmoseur, groupe électrogène.

La subvention d'investissement sollicitée à hauteur de cent trente millions de francs (**130 000 000 F CFP**) permettra de financer, la construction, les moyens pédagogiques et la mise en place de cette unité mobile de formation.



GOUVERNEMENT  
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

## - MSF -

### **Le ministère de la famille organise le premier séjour « J'aime ma famille »**

Sur proposition de la ministre des Solidarités et du Logement, en charge de l'Aménagement, de la Famille, de la Condition féminine et des Personnes non autonomes, cette année sont organisées des rencontres dédiées aux familles, au travers de 4 séjours proposant une palette d'activités centrées sur les thèmes de la parentalité, la préparation à l'avenir et l'éducation.

Le premier de ces séjours, nommé « J'aime ma famille », se tient à Moorea du lundi 8 au dimanche 14 avril 2024.

Il rassemble 10 familles, composées de 20 adultes et 30 enfants âgés de 18 mois à 18 ans, sélectionnées par l'OPH au sein de ses lotissements. Pour la plupart d'entre elles, ce séjour est une première expérience de voyage en famille.

Fruit d'un partenariat étroit entre le ministère, la Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE), l'Office polynésien de l'habitat (OPH), les associations locales de Moorea et les organisations religieuses, ce séjour est encadré par une équipe composée d'agents de la DSFE et de l'OPH, ainsi que d'un directeur de centre, des animateurs et une assistante sanitaire engagés pour l'évènement.

Des activités interactives et éducatives visant à favoriser les échanges et les apprentissages mutuels seront proposées aux familles, sur les thématiques suivantes :

- Lundi 8 avril : « Comprendre ma famille : son essence et ses aspirations » ;
- Mardi 9 avril : « Prendre le temps d'être : femme, homme, adolescent, enfant » ;
- Mercredi 10 avril : « Cultiver l'amour et la solidarité au sein de mon couple » ;
- Jeudi 11 avril : « Soutenir ma famille : mobilisation pour chacun de ses membres » ;
- Vendredi 12 avril : « Accompagner les familles : ensemble dans leurs démarches » ;
- Samedi 13 avril : « Partager des loisirs en famille : moments de complicité et de détente » ;
- Dimanche 14 avril : « Renouveler nos liens : un nouveau souffle ensemble, j'aime ma famille ».

L'objectif est de promouvoir le dialogue intergénérationnel, consolider les relations familiales et réaffirmer la place de chacun au sein de la famille, afin de restaurer l'harmonie au sein du foyer.

## - MEF -

### **Importation de yaourts en Polynésie française**

Depuis 1987, les yaourts faisaient l'objet d'une interdiction d'importation à l'exception de ceux en provenance de l'Union européenne.

Dans le cadre des objectifs du gouvernement visant à lutter contre la cherté de la vie, à diminuer l'empreinte carbone des importations et à développer les échanges commerciaux avec la région du Pacifique ainsi que sur proposition du ministre de



l'Économie, du Budget et des Finances, en charge des Énergies, le Conseil des ministres, a décidé de libérer les importations de yaourts de toutes origines et provenances.

Ainsi, la gamme de produits offerts au consommateur sera de fait, plus élargie et les prix devraient être plus abordables en raison de coûts de transport réduits, de délais d'approvisionnement plus courts et de la concurrence.

### **Approbation par l'assemblée de Polynésie française du projet délibération approuvant le projet de convention cadre pluriannuelle relative au contrat de développement et de transformation (CDT) 2024-2027 pour le financement de projets relevant des compétences de la Polynésie française**

Depuis 2021, dans la poursuite des contrats de développement, puis des contrats de projets, l'État apporte, au titre du présent contrat de développement et de transformation (CDT), son concours financier du pays pour la réalisation d'investissements contribuant au développement économique, social, culturel et environnemental de la Polynésie française.

Sur proposition du ministre de l'Économie, du Budget et des Finances, en charge des Énergies, une première convention cadre pluriannuelle a ainsi permis d'encadrer la mise en œuvre de ce dispositif pour la période 2021-2023.

Le nouveau projet de convention CDT 2024-2027 a pour objet de renouveler pour la période 2024-2027 ce partenariat essentiel à la collectivité dans les secteurs suivants :

- Le secteur primaire : ressources agricoles et marines ;
- Le logement social ;
- Le développement touristique ;
- Le développement culturel ;
- Les infrastructures et équipements sportifs ;
- La santé ;
- La solidarité.

Tout en maintenant les grandes lignes du précédent dispositif, certaines modifications substantielles ont été apportées :

- Retrait de la transition énergétique de la liste des secteur éligibles, ce secteur relevant désormais du « Fonds de Transition Énergétique » ;
- Rappel dans le corps de la présente convention-cadre des financements connexes que seront également apportés par l'État et ses opérateurs (Agence nationale du Sport, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Office français de la biodiversité) sur la période considérée via des conventions spécifiques ;
- Conformément au souhait exprimé par l'Etat et à titre exceptionnel, Météo France sera éligible au financement du CDT pour l'acquisition d'un nouveau radar, dans le respect de l'objectif de parité.

Hors financements connexes, le contrat de développement et de transformation 2024-2027 vise à financer, à parité entre l'État et le pays, environ **21.3 milliards F CFP** de



projets d'investissement relevant des compétences du pays, soit environ **5.3 milliards F CFP** par an sur quatre années.

**- MEE -**

**Attribution d'une subvention d'investissement en faveur du Collège Teriitua A Teriierooiterai de Paea pour financer le remplacement des rideaux de nuit des vitrines réfrigérées de la cuisine**

Sur proposition du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le Conseil des ministres a approuvé l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur du Collège Teriitua A Teriierooiterai de Paea pour financer le remplacement des rideaux de nuit des vitrines réfrigérées de la cuisine.

L'équipement de la cuisine du Collège Teriitua A Teriierooiterai de Paea date de 2004 et certains appareils sont défectueux. Lors de la visite des services d'hygiène, le remplacement des rideau de nuit des vitrines réfrigérées du réfectoire a été demandé.

Le projet d'arrêté qui vous est soumis s'inscrit dans le cadre du budget général de la Polynésie française au centre de travail 813, au programme 90 902 « enseignement secondaire » et à l'article 204 « subventions d'équipement versées » pour un montant de six cent quatre-vingt-seize mille trois cent soixante-dix-sept francs (**696 377 F CFP**).

**- MJP -**

**Règlementation relative au sport de haut niveau**

En application de la délibération du 14 octobre 1999 modifiée par la loi du pays du 3 mars 2023 et sur proposition de la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Prévention contre la Délinquance, le Conseil des ministres a complété les dispositions relatives au sport de haut niveau :

1) Sur le suivi médical des sportifs de haut niveau

Dès lors qu'un athlète est inscrit sur la liste de haut niveau, et au titre de ses obligations, il est soumis à un suivi médical réglementaire, qu'il doit commencer au plus tard dans les quatre mois de son inscription sur ladite liste de haut niveau.

Selon les disciplines sportives, la nouvelle réglementation fixe, la nature et la périodicité des examens médicaux initiaux et complémentaires auxquels l'athlète de haut niveau est soumis.

Ce suivi médical a pour objectif de protéger la santé de l'athlète de haut niveau, de sensibiliser au sport propre et à la lutte antidopage et *in fine*, de contribuer à favoriser la réalisation de performances sportives par les athlètes.

2) Sur l'aide financière en faveur des sportifs inscrits sur la liste de haut niveau

Les nouvelles dispositions viennent définir les modalités d'octroi de l'aide financière qui peut être attribuée à un sportif de haut niveau dès lors que celui-ci est inscrit sur la liste



GOUVERNEMENT  
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

des sportifs de haut niveau, dans une des catégories prévues, à savoir, les catégories : « Élite », « Excellence », « Accession » ou « Reconversion ».

La décision de financement est arrêtée par le Président de la Polynésie française après instruction du dossier de demande par la Direction de la jeunesse et des sports. Cette décision fixe le montant de l'aide à attribuer, en fonction du dossier de demande qui doit contenir un exposé du projet présenté par le demandeur (projet, carrière ou performance sportive) et dans la limite des crédits votés disponibles.

---

SERVICE DE LA COMMUNICATION

---